

Journal académique

Numéro 86, mars 2011

Suppressions de postes, réformes, Ya Basta !

Zéro pointé pour le ministère de l'Éducation nationale !

Selon une note du Centre d'Analyse Stratégique, organisme rattaché à Matignon, sur l'emploi public dans les pays de l'OCDE, la France serait bonne dernière des 34 pays membres de l'OCDE pour l'encadrement des élèves !

Les constats des syndicats, souvent considérés comme "alarmistes" voire "catastrophistes" par les rectorats, sont largement confirmés par ce document : "Il y a 6,1 enseignants pour 100 élèves en France. C'est le taux le plus bas des pays de l'OCDE". Pour l'enseignement primaire, c'est encore pire, avec 5 enseignants pour 100 élèves !

Comment s'étonner alors du manque de remplaçants, de la disparition des enseignants spécialisés (RASSED), de l'augmentation progressive du nombre d'élèves par classe dans les écoles, les collèges et les lycées ?

Malgré ce constat, le gouvernement a décidé de supprimer encore 16000 postes à la rentrée prochaine. Cet objectif guide l'ensemble des réformes, celle de la formation, avec les stagiaires à temps plein et des étudiants de M2 en remplaçants, comme celle des lycées qui tourne au saccage dans la voie technologique... Il y a donc bien un domaine dans lequel l'éducation est la priorité du gouvernement : celui des suppressions de postes !

Pour l'académie de Créteil, le recteur doit trouver 571 postes à "économiser".

La potion est amère pour les écoles et les établissements qui devront pourtant accueillir 8000 élèves de plus à la rentrée 2011. Les mesures de carte scolaire et de DHG (Dotation Horaire Globalisée) seront orientées à la baisse des moyens dans les trois départements. Ce sont les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, donc les élèves les plus en difficulté, qui vont faire les frais de cette politique.

Ainsi, l'inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis a prévu de supprimer des postes de maîtres supplémentaires et de RASSED ! Quant aux seuils d'ouverture des

classes, il a su rappeler très récemment qu'avec le fort "taux d'absentéisme des élèves en maternelle, les effectifs n'étaient jamais au complet" et que "la Seine-Saint-Denis devait participer à l'effort national d'économie budgétaire ! Tout un programme...

Mais de nombreux-ses enseignant-es des écoles, des collèges et des lycées ont décidé de relancer une dynamique forte de mobilisation.

Le jeudi 10 février, à l'occasion de la grève nationale, ce sont près de 200 profs du premier et du second degré qui ont occupé les locaux de l'inspection départementale du 93, aux cris de "Chatel, voleur, rends-nous nos postes !".

Lundi 7 février, des centaines de parents ont occupé les écoles dans plusieurs villes de l'académie pour protester contre le manque d'enseignants remplaçants.

Mercredi 3 février, des professeurs des IUFM (PIUFM) du Val-de-Marne ont boycotté les entretiens de formation prévus par l'IA. Ils ont convoqué une conférence de presse pour protester contre la masterisation, cause de toutes les souffrances endurées par nos collègues stagiaires.

Il s'agit maintenant de fédérer les résistances dans un mouvement d'ensemble unitaire des enseignants et des parents contre la destruction programmée de l'éducation.

SUD Education a proposé une intersyndicale académique dès la rentrée des vacances de février pour construire dans l'unité une riposte massive et efficace.

Déjà, **une assemblée générale départementale est prévue dans le 93 le jeudi 10 mars, à 18h, à la bourse du travail de Bobigny** à l'initiative des personnels de Saint-Denis.

Une AG régionale sera programmée courant mars et nous y proposerons un appel à la grève dans la deuxième quinzaine de mars !

Les grèves et manifestations, si elles sont massives et déterminées, avec l'appui des parents, peuvent faire reculer le rectorat et le ministère.

Lettre ouverte de SUD éducation Créteil aux organisations syndicales de l'académie : Le 10 février et après...

SUD éducation Créteil a décidé d'appeler à la grève le 10 février contre les suppressions de postes, en grande partie parce que l'appel 1er et second degré nous paraît fondamental pour construire une mobilisation d'ensemble. Ne nous y trompons pas ! Cette mobilisation, placée 2 jours avant le début des vacances scolaires, n'apportera pas une victoire immédiate. Inscrivons-la dans un calendrier de mobilisation que nous établirons ! Cette lettre ouverte est une proposition pour débat.

Pourquoi appeler à la grève le 10 février ? Comment l'expliquer aux collègues ?

La journée du jeudi 10 février est une proposition de la FSU qui souhaite placer une journée de grève contre les suppressions de postes, les dotations horaires globales, les conditions de travail des stagiaires, une rentrée 2011 qui s'annonce catastrophique. Ces motifs sont amplement valables et nous les partageons. Nous sommes disposés à une mobilisation intersyndicale et utiliserons cette date pour présenter nos revendications. C'est pourquoi SUD éducation appelle à cette journée de grève, bien qu'elle soit mal placée dans le calendrier national. Utilisons-la pour créer des collectifs et des Assemblées Générales de ville le jeudi matin, qui décideront de la suite à donner au mouvement

Quelles perspectives pour la mobilisation ?

Il n'y a dans le paysage qu'une manifestation sans grève le samedi 19 mars. Cette proposition est insuffisante. La grève est un outil des salariés. Elle permet de se libérer du temps de travail pour s'organiser. Une manifestation le samedi après-midi, en dehors de tout mouvement reconductible, épuise les forces militantes qui, en plus de leur charge de travail, prennent sur leur temps libre pour une mobilisation qui ne permet pas de s'organiser : il n'y a pas d'assemblée générale un samedi. Il est donc nécessaire pour SUD éducation d'annoncer avant les vacances scolaires un calendrier de mobilisation qui soit cohérent avec notre attachement au mouvement social. Un mouvement social est victorieux quand il est suivi par de nombreux salariés, prêts à reconduire la grève jusqu'à satisfaction et quand il reste populaire, donc à distance des échéances d'examen national. En débutant à la mi-mars, nous disposons d'un calendrier favorable jusqu'à début mai, c'est-à-dire plus d'un mois et demi, presque 2 mois. Favorable pour mobiliser les personnels. Favorable pour mobiliser les parents d'élèves (la FCPE, mais pas seulement) dans nos manifestations du samedi après-midi comme le 19/03. Pour cela, il faut que ces samedis soient inclus dans un mouvement de grève.

Quand ?

Il est nécessaire qu'il y ait une journée de grève nationale le jeudi 17 mars (ou mardi 22 ou jeudi 24/03). Avant, c'est trop tôt pour que la mobilisation soit massive : les académies en zone A rentrent de vacances le lundi 14 mars. Après, c'est trop tard : le samedi 19 mars sera un rendez-vous fédérateur si et seulement si il y a grève dans l'éducation

Entre le 28 février et le 17 mars ? Il est possible que le mouvement commence un peu plus tôt dans l'académie de Créteil. Les DHG et situations spécifiques peuvent conduire à un rassemblement au rectorat le mercredi 9 mars. Il s'agirait d'un appel du pied et d'un signal fort pour les personnels des autres académies.

Et les cantonales des 20 et 27 mars ?

Certaines personnes pourraient être tentées de laisser pourrir le mouvement social pour que le mécontentement s'exprime dans les urnes aux élections cantonales. C'est une stratégie perdante. Au contraire, SUD croit en un mouvement social indépendant des partis politiques, qui s'organise selon son propre calendrier et selon ses convictions. Aux partis politiques de s'engager s'ils le souhaitent en faveur ou contre les revendications des salariés ! Appeler à la grève à des dates proches d'échéances électorales ne peut que renforcer la conscience politiques des électeurs, qui se détermineront seuls et sont responsables dans et en dehors de l'isoloir.

Quid des mobilisations de transformation de l'école ?

Nous allons nous mobiliser contre les suppressions de moyens, parce que les fermetures de classe, les suppressions de poste, les conditions d'encadrement (nombre d'élèves par classe, vie scolaire précaire), les conditions de travail (poste sur plusieurs établissements, stagiaires parachutés) sont intolérables. Nous portons aussi un projet pour l'école qui se veut émancipateur, ouvert, anti-hiérarchique. Nous porterons ces mots d'ordre aussi pendant cette période et il nous faut les médiatiser. Le mercredi 16 mars, veille de la grève, rassemblons-nous au rectorat de Créteil pour dénoncer le dispositif E-CLAIR et défendre une éducation prioritaire qui se donne des moyens pour la réussite des élèves. Dénonçons la logique sécuritaire des centres éducatifs fermés, équipes mobiles de sécurité, policiers référents, établissements de réinsertion scolaire qui tous appliquent les mêmes mots d'ordre autoritaires : sport, santé, discipline. Il s'agit d'une proposition pour notre académie que nous remontrons au niveau national.

Enfin, quel calendrier ?

- mercredi 2/02 : intersyndicale nationale
- lundi 7 ou mardi 8/02 : heure d'info syndicale dans le secondaire, partout où cela est possible
- jeudi 10/02 : grève et AG de ville et/ou régionale
- lundi 28/02 : 18h intersyndicale académique (1er et 2nd degré)
- mercredi 9/03 : rassemblement au rectorat contre les DHG, AG départementales, de villes
- mercredi 16/03 : action médiatique au rectorat pour l'éducation prioritaire, contre les dispositifs sécuritaires et managériaux : ECLAIR, EMS, policier référent, CEF...
- jeudi 17/03 : grève, AG de ville le matin, manifestation l'après-midi, AG régionale en fin de manifestation
- vendredi 18/03 : intersyndicale
- samedi 19/03 : manifestation

Créteil le 11 février 2011
propositions faites aux syndicats de l'académie, à ce jour, nous sommes en attente de leurs réponses

Contre les politiques d'austérité dans l'éducation, refusons les DHG.

Alors que les DHG tombent dans les établissements, la baisse des moyens laisse entrevoir une gestion de la pénurie que les autorités de tutelle ne cherchent même pas à camoufler.

Outre les pertes d'heures, qui peuvent aller jusqu'à 193 heures comme au lycée Rostand de Villepinte, un grand nombre de postes sont supprimés malgré les besoins. Cela a pour conséquence des classes surchargées (le seuil de 24 élèves par classe est remis en cause dans les collèges de Seine Saint Denis et l'aide personnalisée devra parfois se faire au lycée avec des effectifs pouvant aller jusqu'à 30 élèves) et des regroupements d'élèves de différentes séries au sein d'une même classe (au lycée Paul Eluard à Saint-Denis). De deux heures, les travaux personnels encadrés en lycée général passeraient à une heure élève. D'une manière générale, les pénuries mettent à mal le cadrage national et un accès égal à l'éducation. La politique gouvernementale de rigueur budgétaire et de rationalisation impose donc, comme il était à prévoir, une gestion de la pénurie qui ne permet plus de répondre aux besoins et aux objectifs pédagogiques des enseignants. Pour sauver des postes, il faut maintenant renoncer à des projets. D'une manière générale, ce sont les heures de Seine-Saint-Denis obtenues à la

suite du mouvement de 1998 qui sont en forte diminution (7h00 au lieu de 28 jusqu'à présent au collège Cotton du Blanc-Mesnil).

Le 10 février, environ 200 personnes se sont rassemblées devant l'Inspection académique, un moment occupé par des manifestants assez déterminés. Une délégation a été reçue, qui a affronté la fermeté de l'inspecteur après s'être vue répondre qu'il fallait faire avec les contraintes budgétaires. Des établissements scolaires commencent à prendre contact pour construire un mouvement unitaire. A Noisy-Le-Grand, le lycée Flora Tristan propose une assemblée générale de ville aux autres établissements du secteur. De la même manière, une assemblée générale des établissements de Saint-Denis est appelée le 1er mars.

Seul un mouvement général dès la rentrée des vacances d'hiver semble à même de mettre en échec la politique de casse de l'éducation publique. Dans l'optique d'un refus collectif et global, Sud éducation Créteil appelle à tenir des assemblées générales de villes et de départements et à participer au rassemblement devant le rectorat contre les DHG prévu le mercredi 9 mars.

Evaluations de CM2 : remise en cause du droit de grève Communiqué de SUD éducation Créteil

Un enseignant de l'école Joliot Curie de la circonscription d'Aubervilliers 1, en grève pour protester contre les évaluations de CM2, a appris qu'il serait remplacé par une conseillère pédagogique pour la passation des évaluations. Cette dernière s'est rendue dans l'école, ce matin, sans succès (deux élèves présents).

Nous considérons que c'est une remise en cause flagrante et délibérée du droit de grève, contraire à la législation en vigueur.

Nous constatons que l'IEN est très prompte à remplacer un enseignant gréviste alors que les remplacements d'enseignants absents sur plusieurs jours ne sont pas assurés et ce, depuis le début de l'année scolaire.

Nous rappelons que la fédération Sud éducation a déposé un préavis de grève pour les journées des 17, 18, 20 et 21 janvier, pour couvrir tous les enseignants qui refusent de faire passer les évaluations de CM2 et tous ceux qui s'associent à cette action afin de mettre en échec la passation des évaluations.

Nous nous opposons aux évaluations de CM2 car :

- elles ne servent toujours pas au diagnostic des difficultés des élèves,
- elles ne constituent pas un outil professionnel au service de la réduction des difficultés scolaires,

- elles servent à légitimer les dispositifs d'aide individualisée (stage de remise à niveau, aide personnalisée) largement contestés dans la profession,

- elles contribuent à la standardisation pédagogique de nos pratiques de classe, notre liberté pédagogique étant toujours un peu plus restreinte,

- l'annonce d'un troisième codage l'année précédente pour « absence de réponse » ne changeant rien au fond du problème,

- le versement de la prime de 400 euros divise les personnels et instaure une individualisation des salaires qui va à l'encontre de l'augmentation générale des salaires que nous défendons.

Ce pilotage par l'évaluation fait peser une menace lourde sur le système éducatif, en instaurant un outil de mesure des résultats qui permet une concurrence entre les écoles et, à terme, avec la disparition de la carte scolaire, la transformation de l'école en un vaste marché.

Nous demandons à l'IA du 93 de veiller à ce que cette remise en cause du droit de grève ne se reproduise plus.

Créteil le 17 janvier 2011.

École maternelle en danger

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans notre presse, l'existence de l'école maternelle est en sursis. Les manœuvres de Nadine Morano, en charge du dossier dans le gouvernement, ne sont pas de nature à apaiser nos craintes. Nous ne nous satisfaisons pas d'avoir été des Cassandra, mais les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'école maternelle nécessitent un bref rappel des signaux d'alarme que nous n'avons pas cessé d'agiter ces dernières années.



2004 : (B.O. spécial n°10 du 30 septembre 2004 Chapitre III - Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire Article D. 113-1)

"En l'absence d'école ou de classe maternelle, les enfants de cinq ans dont les parents demandent la scolarisation sont admis à l'école élémentaire dans une section enfantine afin de leur permettre d'entrer dans le cycle des apprentissages fondamentaux prévu à l'article 3 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires".

L'absence localement d'écoles maternelles est entérinée. **Le principe de l'entrée à l'école à 5 ans par dépit est acté.**

En 2005, dans le cadre de l'article 86 de la loi de décentralisation, des expérimentations sont désormais possibles. Certaines collectivités locales sautent sur l'occasion pour ouvrir des jardins d'enfants en concurrence des écoles maternelles. C'est le cas en Mayenne, dont le conseil général est dirigé par l'UMP Jean Arthuis, ou à Argenteuil, qui venait de basculer à droite. Depuis, des élus

locaux ont revu leur position et l'expérimentation mayennaise tourne au fiasco.

En 2007, la loi d'orientation reconnaît le droit à la scolarité obligatoire dès l'âge de 5 ans.

Ce qui est présenté comme une avancée par le gouvernement est en fait une escroquerie qui rend plus floue l'admission des élèves avant 5 ans.

Septembre 2008, Xavier Darcos dérape devant la commission des finances du Sénat (sous la responsabilité de Jean Arthuis, qui n'est pas un inconnu dans ce dossier). La possibilité de transférer l'accueil des 2/3 ans sur les structures pré-scolaires revient en force.

Encore une fois, derrière ces projets, apparaît une double logique :

Une logique de réduction des dépenses publiques, de dégradation des conditions de travail et de salaire.

L'État, et en particulier l'Éducation Nationale, voit dans la disparition des petites et moyennes

sections la possibilité de réduire le nombre de fonctionnaires.

Le transfert de charge sur les collectivités territoriales induit par la création de ces jardins d'éveil est aussi une aubaine pour l'État. En revanche, c'est une catastrophe pour les communes ou les conseils généraux, d'autant qu'ils ne sont pas tous armés de la même manière pour faire face à la demande. Peut-on comparer les moyens du conseil général des Hauts-de-Seine à celui du Tarn ?

Le coût d'une année dans un jardin d'éveil est évalué à 13500 euros par la cour des comptes quand il est de 4500 euros seulement en école maternelle. Alors, pour assumer cette charge, certaines collectivités locales s'engouffrent dans la brèche ouverte par le chômage de masse et la précarité. Ainsi la mairie de Marignane qui a décidé de se lancer dans l'expérience des jardins d'éveil, recrute-t-elle des personnels de la petite enfance dans leur grande majorité sur des temps incomplets. Quand on connaît les grilles de salaires de ces agents, on a de quoi s'interroger sur leurs conditions d'existence.

Mais le plus inquiétant c'est que, dans la plus grande indifférence, les gesticulations de Nadine Morano portent leurs fruits. Des collectifs comme *"Pas de bébés à la consigne"* ont tenté d'alerter et de mobiliser l'opinion publique en 2010 mais sans grand succès. Les statuts des personnels de la petite enfance ont été revus à la baisse : réduction du temps de formation, élévation du taux d'encadrement des assistantes maternelles et des crèches. Le terrain est dégagé pour récupérer les enfants qui ne pourraient pas être scolarisés faute de places. La direction des Politiques Familiales et Sociales est explicite à ce sujet. Le 29 septembre, une lettre circulaire s'adresse aux directeurs des caisses d'Allocations Familiales, leur demandant de mettre en œuvre : *"les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans"*, (les jardins d'éveil), *"solution nouvelle (et payante) proposée aux familles pour améliorer la conciliation entre leur vie familiale et leur vie professionnelle"* ! Certes le texte indique *"qu'ils n'ont pas vocation à se substituer à l'école maternelle"*, mais voici ce qu'il dit également : *"ils s'inscrivent dans une continuité de l'accueil depuis la naissance jusqu'à la scolarisation"*, le Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 précise même que *"cet établissement accueille des enfants de 2 ans ou plus en vue de faciliter leur intégration dans l'enseignement du premier degré"*. Et pour ceux qui douteraient de la volonté de les mettre en concurrence avec l'école, voici ce qu'on peut y lire : *"l'offre d'accueil proposée doit*

s'appuyer sur une ouverture annuelle et journalière conséquente supérieure à celle offerte par l'école maternelle".

Dans le même temps, le contexte de suppression de postes est très défavorable à l'école maternelle qui sert de variable d'ajustement aux situations les plus tendues. Certains inspecteurs d'académie ont beau s'en défendre et déployer des trésors de démagogie et de cynisme, la maternelle est en péril. Les conditions d'accueil se dégradent et frisent l'indépendance. On ne peut pas prétendre à un enseignement de qualité en maternelle quand les effectifs de certaines classes dépassent allègrement les trente élèves. L'existence, dans les inspections d'académies, de cellules dévolues à la maternelle est, au mieux un cache-misère, au pire un cabinet d'audit sur la gestion des ressources humaines.

Or, les très décriées (souvent à juste titre) études PISA montrent néanmoins l'importance de l'école maternelle en matière de réduction des inégalités scolaires. Là aussi, l'entreprise idéologique fait son ouvrage et discrédite l'école maternelle en tant que véritable lieu d'apprentissages.

Un enjeu de société : la place des femmes et leur autonomie

Ensuite, on peut affirmer sans détour que l'assouplissement des conditions d'accueil de la petite enfance va inmanquablement peser sur le travail des femmes : la rigidité des a priori, les conditions d'emploi des femmes déjà fortement dégradées par rapport aux hommes (salaires/statuts) ne vont pas s'en trouver améliorées. Les statistiques sont formelles et montrent de manière récurrente que, dans un foyer, si l'un des deux parents doit mettre en suspens ou abandonner sa carrière, il s'agit trop souvent des femmes dont l'absence de salaire pèsera d'autant moins dans le budget familial qu'il est souvent inférieur à celui de son conjoint.

Enfin, la problématique des jardins d'éveil se lie à la casse des services publics et de ses conséquences sous un angle inattendu mais pourtant redoutable.

En effet, ce sont dans les services publics que la présence des femmes est la plus importante. Or, ce double mouvement de tarissement de l'école maternelle, de privatisation des structures d'accueil combiné avec le démantèlement du secteur public, portera atteinte à la condition féminine. La lutte à engager doit aussi l'être sur ce terrain car c'est véritablement un choix de société qui est en train de nous être imposé.

Professeur stagiaire : quand l'organisation du travail fait mal !

Depuis la rentrée, les professeurs stagiaires n'en finissent pas d'essayer les plâtres de la réforme dite de "masterisation" initiée par un gouvernement qui, sous couvert d'économie de postes et de rentabilité, prétend qu'enseigner ne requiert pas de formation professionnelle, en envoyant les professeurs stagiaires, dès la rentrée, dans les classes, dans des conditions impossibles.

Le quotidien de ces professeurs : pas de formation, aucun temps pour réfléchir et avoir du recul sur leur pratique, une accumulation de réunions en plus des heures de classe... Et l'impression diffuse de "mal faire leur travail" en plus d'être sur le fil du rasoir avec la pression de l'évaluation/inspection dont, quoiqu'en dise l'institution, même les formateurs ont du mal à en définir les critères.

Avec la réforme de la masterisation, il s'agit pour le gouvernement d'entraîner l'organisation du travail des enseignants dans le virage managérial entrepris par l'éducation nationale depuis déjà plusieurs années.

Cette organisation est génératrice de stress et de souffrance pour l'ensemble de la communauté éducative et pour les professeurs stagiaires en particulier parce qu'elle est basée sur la prescription de comportements normatifs et l'obligation de résultats, réduisant le rôle des enseignants à l'inoculation de "savoirs" (les programmes rétrogrades de 2008) à des "apprenants" dont les évaluations normées garantissent l'acquisition de compétences incontournables.

Ces entraves voulues par l'institution ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des enseignants, sur l'enseignement qu'ils dispensent, leur rapport à leur métier et leur valorisation de ce dernier parce qu'elles empêchent le métier d'enseignant (1).

Les enseignants stagiaires se retrouvent au cœur des contradictions inconciliables d'une organisation du travail, qui ne délivre pas les ressources dont les enseignants ont besoin pour faire un travail de qualité, ni même pour déterminer en quoi consiste le métier d'enseigner dans une institution qui, soucieuse de promouvoir les "bonnes pratiques", dépossède les enseignants de leur travail en combinant accumulation de prescriptions et saupoudrage d'heures de formation hors classe pour l'analyse de pratiques professionnelles qui sont censées incorporer les contraintes et les expériences du terrain. Elle masque l'indigence de la formation qu'elle propose en ignorant totalement la difficulté première à laquelle se heurtent les enseignants dans une classe : "la mobilisation des élèves pour les apprentissages".

Au contraire, elle en individualise les responsabilités quand elle enjoint les enseignants à un engagement d'eux-mêmes qu'ils pourront optimiser grâce au sésame qu'elle lui délivre et à ses recettes consignées dans le DVD *Tenue de classe, la classe côté professeur*. Comme si enseigner n'était qu'une question d'engagement (le savoir être dans le langage managérial) subordonnée à un savoir-faire dans un climat de suspicion permanent (2).

Face aux situations de stress et de souffrance générées par cette organisation du travail pathogène qui ne concerne pas que les enseignants stagiaires (mais dont

la situation est emblématique) comment réagir ?

Les propositions de la fédération Sud éducation

En considérant l'ensemble de ces contre-réformes dont la mise en situation d'enseigner de stagiaires non préparés, le Conseil Fédéral propose les démarches suivantes pour armer les équipes militantes :

◆ Après adaptation du courrier ci-contre, le donner aux chefs d'établissement lors d'un Conseil d'Administration, par exemple.

◆ Écrire dans les cahiers CHS (CT) [Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail] les situations dans lesquelles des collègues s'estiment en difficulté (arrêt de travail, mal-être, fatigue, souffrances diverses, etc.). L'administration sera informée, donc obligée de trouver des solutions.

◆ Conseiller à chacune ou chacun s'estimant en danger (pétage de plombs, fatigue, etc.) de se retirer de cette situation en allant voir son médecin et en lui demandant un arrêt de travail sous qualification d' "accident de travail".

Pourquoi ? Depuis quelques années, la cour de cassation a considéré que les blessures psychiques peuvent être, au même titre que les blessures physiques, des motifs d'arrêt de travail. Lors du retour dans l'établissement après un accident du travail, le médecin du travail, ou de prévention dans l'Éducation nationale, convoque systématiquement la personne.

◆ Accompagner la personne chez le médecin de prévention et lui rappeler que la loi l'oblige à proposer un plan de prévention à l'employeur pour éviter le renouvellement d'un arrêt de travail.

Rappelons que le médecin, de par la loi, ne peut proposer que des solutions allant dans l'intérêt exclusif du salarié (*Code du Travail*, D82-453 du 28 mai 82 et suivants).

Si l'employeur, (rectorat, inspection académique), refusait le plan de prévention proposé par le médecin, par exemple consistant à aménager des décharges horaires ou autres, il doit obligatoirement s'en expliquer soit par écrit, soit dans les instances locales, départementales ou académiques.

Enfin, rappelons que la politique actuelle de contre-réformes dans l'Éducation nationale, amène une gestion globale (un "management") se rapprochant de plus en plus de ce qui s'est passé à France Télécom, chez Renault, etc.

Or, suite à des suicides, les juges ont condamné ces méthodes (jugement de décembre 2009). Il serait dommage de constater que nous n'utilisons pas les attendus des jugements rendus, à savoir que ces méthodes sont condamnées. Le rappeler à nos décideurs, c'est les obliger à reculer sur ce terrain... Sauf à prendre le risque d'être à leur tour condamnés.

(1) "Quand l'organisation du travail n'offre plus de ressource suffisante pour que les salariés puissent faire un travail de qualité qui souvent leur tient à cœur, cela les rend malade car c'est la tâche empêchée qui rend l'individu malade". Yves Clos, *Le travail à cœur*, ed La découverte

(2) Jean Luc Roger et Danielle Ruelland, *Le travail sur le travail, un instrument d'action personnelle et collectif pour les professionnels de l'éducation nationale*.

Les personnels de l'établissement (ou le syndicat)

à Madame/Monsieur le Chef d'établissement,

Objet : Conditions de travail

Copie à : parents d'élèves, CHS-CT [2], presse locale

Madame/Monsieur,

Nous pensons que les conditions de travail dans cet établissement (et d'autres), peuvent générer beaucoup de mal-être voire des risques psycho-sociaux.

Nous vous alertons officiellement car il vous incombe de mettre en place les moyens pour les éviter.

La santé des personnels de cet établissement vous est confiée de par la loi et confirmée par les textes s'y référant (**Décret 82-453** du 28/05/82).

Vous devez tout mettre en œuvre pour la préserver :

- par des visites médicales à l'aide des personnels de santé, pourtant maintenus en sous-effectif.

Rappelons que la visite médicale proposée par l'IRSA n'a pas valeur de visite médicale du travail,

- par des réponses aux questions posées dans les cahiers CHS-CT,
- par l'organisation de la prévention des risques professionnels notamment à l'aide du Document Unique dans lequel nous entendons que les risques psycho-sociaux figurent en bonne place...

Des causes externes et internes à l'établissement ont été dénoncées par les personnels. Elles portaient sur la question générale de l'organisation du travail dans l'établissement :

(exemples vécus essentiellement dans le 2nd degré... à adapter, notamment pour le 1^{er} degré)

- des moyens insuffisants diminuant les possibilités de dédoublement des classes pour les élèves difficiles ou en difficulté ;
- la suppression des RASED ;
- l'accueil de stagiaires dans des conditions inacceptables (absence de formation, suivi, etc.) ;
- une répartition de ces moyens ne permettant pas à tous les élèves d'avoir les heures de cours pour se présenter à l'examen ;
- des référentiels et des règlements d'examen non précisés à quelques mois des épreuves ;
- des formes de " menaces " incitant les enseignants à changer d'emploi (enquêtes sur les projets personnels d'avenir professionnel) ;
- des mutations " imposées " vécues comme arbitraires, discutées entre chefs d'établissement sans qu'aucune commission paritaire de représentation des personnels ne soit consultée ;
- des inspections culpabilisant les enseignants voire attentatoires à leur santé morale par le stress qu'elles peuvent engendrer ;
- des heures supplémentaires en grand nombre, proposées et reproposées. Qui ne comprendrait pas qu'il s'agit là d'une pression pour les accepter ?
- mise en place de conseils pédagogiques visant à contourner les représentations des personnels, par les aspects parcellaires de la réflexion sur les conditions de travail des équipes ;
- des sous-effectifs chroniques (tous personnels) ;
- des dépassements " d'heures normales de travail " (conseils de classe et autres réunions de travail) à tel point que des enseignants ne savent plus quand leur travail s'arrête ;
- des salles de cours peu ou pas insonorisées ;
- des machines outils interdites aux élèves de moins de 18 ans parce que hors normes de sécurité, mais utilisables par tous, obligeant les enseignants à une surveillance constante. Quand seront-elles remises aux normes ?
- des ateliers non nettoyés, dont certains avec des particules cancérigènes (bois et fer) ;
- l'obligation pour les personnels enseignants de demander leurs visites médicales périodiques du travail pourtant de droit ;
- des visites de stagiaires avec des véhicules personnels.

Or :

- le croisement et/ou la conjonction de ces multiples facteurs peuvent avoir des conséquences dévastatrices : sentiment d'inutilité, de travail mal fait, d'épuisement en fin de carrière, stress, etc. ;
- nous déplorons des suicides d'enseignants dans nos académies.

La loi punit désormais les employeurs à l'origine de telles pratiques (mutations arbitraires, etc.) les obligeant ainsi à modifier l'organisation du travail (France Télécom, Renault).

Les chefs de service ou "derniers maillons de la chaîne de commandement" que sont les IEN, les Principaux, les Proviseurs, ont les mêmes obligations que celles de "l'employeur" au sens du **Code du travail**. Cela est décliné dans les textes de la Fonction Publique par le **Décret 82-453** du 28 mai 1982 et suivants.

Vous pourriez donc être tenu(e) de rendre des comptes en cas de détérioration de la santé des personnels placés sous votre responsabilité.

Nous attendons de vous et de notre institution l'arrêt de ces méthodes d'organisation du travail et de gestion des personnels préjudiciables tant à notre santé qu'au bon fonctionnement de l'Éducation nationale.

Nous vous demandons d'intervenir dans ce sens.

Nous vous prions de croire, Madame/Monsieur, en notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

La DHG nouvelle est arrivée...

Régime sec à la rentrée !

Dans l'académie de Créteil, le Ministère a décidé de supprimer 145 postes dans le premier degré et 426 postes dans le second degré (250 dans les seuls lycées) alors que les écoles, collèges et lycées devront y accueillir 8000 élèves de plus !

Dans de nombreux établissements, cela se traduit par des DHG (dotations horaires globales, i-e le nombre d'heures allouées à chaque établissement par le Rectorat pour pouvoir fonctionner) en baisse. Dans la mesure où nous travaillons dans un cadre qui correspond encore -un peu- à une "éducation nationale", il y a toujours des volumes horaires définis nationalement pour tel ou tel niveau, dans telle ou telle discipline. Comment alors supprimer des emplois ?

Petit mode d'emploi de casse du service public d'éducation...

On peut s'en prendre aux moyens de remplacement, mais un peu seulement, car les TZR ne sont plus depuis un certain temps déjà des titulaires sur zones de remplacement : étant tous ou presque affectés à la rentrée, ils ne remplacent plus grand monde : TZR, titulaires sur zone de rendement ? En conséquence, notre académie continue à avoir largement recours à des personnels précaires, quelques 3000 encore cette année, dont nous exigeons toujours la titularisation immédiate sans condition de concours et de nationalité.

On peut s'en prendre aux jeunes collègues, stagiaires et néo-titulaires. Depuis l'année dernière, **les stagiaires sont nommés à temps plein** dans le second degré, avec des modalités plus variées dans le premier degré, mais à temps plein tout ou partie de l'année. L'an passé, cette "réforme de la formation" a été un des plus puissants outils de suppression de postes, et le ministère n'entend pas y renoncer. Comme l'a déclaré la représentante de la DGRH (Direction générale des Ressources humaines) à la délégation intersyndicale SUD/SNES/CGT/ reçue le 15 février avec le Collectif Stagiaire impossible, *"le temps devant élèves, c'est le temps de formation"*. Peut-on avoir une vision plus réactionnaire, à proprement parler, de la formation des enseignants ?

Les néo-titulaires doivent aussi subir les effets de ces conceptions. **Depuis 2005, ils bénéficiaient d'une décharge de service de 2 heures** par semaine pour bénéficier d'un temps de formation. En réalité, la plupart étaient nommés à temps plein, les 2 heures de décharge payées alors en heures sup. C'était un dévoiement scandaleux, mais l'annonce de la suppression de ce dispositif est un vrai recul. Et il est particulièrement scandaleux qu'il intervienne à la rentrée 2011 : la première génération de stagiaires victimes de la mastérisation sera aussi la première de néo-tit dépourvue de toute mesure d'accompagnement d'entrée dans le métier !

Il faut compter avec les effets des réformes en cours.

De toute évidence, le principal outil de suppression de postes constitue cette année la **montée en Première de la réforme des lycées**, qui se traduit dans un certain nombre de disciplines par des réductions de volumes horaires et une absence de fléchage pour les heures en effectifs réduits (7 à 9 selon les séries). Comme il n'y a plus d'heures en nombre suffisant pour tous, l'autonomie des établissements se traduit par une mise en concurrence des équipes pédagogiques entre elles, et au-delà par une mise en concurrence des établissements entre eux : cela a bien commencé avec la réduction des offres d'options, la mise en place de réseaux pour les options, etc.

La refonte de la voie technologique aboutit à de nombreuses suppressions de postes et de sections comme en STI et ST 2S. Autre exemple, le dispositif ECLAIR, nouvelle mouture de la lutte contre l'échec scolaire soi-disant, qui se fait à moyen constant, va avoir pour effet de faire sortir des établissements des dispositifs ZEP qui permettaient de maintenir des classes avec des effectifs réduits

Autre outil, la nette augmentation de la part des heures supplémentaires (HSA, heures supplémentaires année) sur l'ensemble des heures de la DHG caractérise aussi les évolutions en cours. Presque 14% dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques contre 12% l'an passé ! Les chefs d'établissement ont l'obligation d' "absorber" la part d'heures sup. Ce n'est pas pour nous une raison d'obtempérer !

De façon symptomatique, et c'est une conséquence propre au 93 de la volonté de réaliser des économies sur le dos de l'éducation, **on constate une diminution importante des moyens spécifiques du 93**, issus de la lutte de 1998, désormais désignés comme "complément autonomie".

Les effets dans les établissements : des DHG souvent en baisse

En conséquence, de nombreux établissements connaissent une diminution parfois importante de leur DHG. La situation est assez confuse, un certain nombre de chefs d'établissements n'ayant pas fourni aux collègues un état exact de leur DHG lors du début des congés d'hiver, alors qu'ils ont dû remonter leur TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline), c'est à dire les modalités d'utilisation de la DHG, avec la part désormais considérable d'autonomie...) pour le 17 février... Soit pendant ces mêmes congés ! Ainsi, au lycée Jean Renoir de Bondy, les collègues enregistrent la perte de 70 à 85 heures, soit

l'équivalent de 4 postes. Au collège Monod de Vitry, 13 heures manquent pour que les dispositifs actuels (groupes de langues, de sciences, dispositif PHARE pour les classes difficiles, classes CHAAP etc.) soient maintenus - 2 heures au lycée Paul Eluard de Saint Denis et perte de 5 postes, sans compter le "berceau" stagiaire. On n'en finirait pas d'actualiser cette liste, le sommet ayant apparemment été enregistré par le LP Louis Lumière à Chelles, qui perd 245 heures, 12 postes étant menacés !

Les heures dues aux élèves, car correspondant à un cadrage national, ne sont évidemment pas menacées, mais ces quelques exemples montrent que les capacités d'accueil vont se dégrader, dans des proportions encore difficiles à appréhender, mais inquiétantes au regard du renversement de la conjoncture démographique.

L'offre d'options, mais aussi les dispositifs mis en place pour lutter contre l'échec scolaire, **les heures en petits groupes qui ne sont plus fléchés, etc... sont menacées**.

Et d'ores et déjà des postes sont condamnés, d'autres menacés, la situation dans les établissements n'étant pas encore définitive. Avec les mesures de carte scolaire, les berceaux de stagiaires à 18 heures par semaine devant élèves pérennisés, les suppressions de classes, d'autres dégâts sont à redouter...

Vers de nouvelles dégradations si on ne les arrête pas

Cette année encore, les postes bloqués par les "berceaux" de stagiaires, conjugués aux suppressions d'emplois, vont se conjuguer pour bloquer encore davantage le mouvement intra : **ce sont les possibilités de mutation qui vont diminuer d'autant**.

On constate par ailleurs, d'une part une baisse des postes au concours de recrutement et dans le même temps un nombre de candidats très faible en dépit des tensions sur le marché de l'emploi. Il faut y voir un effet de la dégradation des conditions d'entrée dans le métier... Ca va être rudement facile de continuer à supprimer des postes ! En dépit des tentations de certaines inspections, nous exigeons que tous les postes soient effectivement pourvus !

Enfin, sans vouloir faire de catastrophisme, la réforme en cours dans les lycées pourrait induire un mode de calcul des DHG plus prédateur encore. En classe de Première, l'important noyau central constitué par les enseignements communs et la possibilité pour les élèves de passer d'un groupe à l'autre en fonction des options choisies pourrait permettre au Rectorat de ne plus tenir compte des structures existantes dans les établissements, au profit du seul nombre d'élèves. Cela s'est fait plus nettement dans d'autres académies, avec davantage de dégâts encore...

Par conséquent, quelles réactions possibles, quelles luttes engager ? Il y a urgence !

Sur notre site, les documents relatifs aux DHG et aux structures pour la rentrée 2011 :
<http://www.sudeducriteil.org/spip.php?article1227>

Ne rien lâcher ! Lutter sur tous les fronts et par tous les moyens !

Normalement, les DHG et le TRMD doivent être portés à la connaissance des collègues par l'intermédiaire des élus du CA. Ils doivent ainsi pouvoir exercer un contrôle sur l'utilisation de l'enveloppe horaire et éventuellement pouvoir réorienter les choix du chef d'établissement pour éviter les suppressions de postes, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du volume horaire destiné aux enseignements en effectifs réduits, 7 à 9 heures en première selon les séries, et, rappel, 10,5 heures en seconde (voir sur notre site les tableaux horaires des nouvelles 2^{nde} & 1^{ère}). Ce contrôle est particulièrement important aussi cette année car le contrôle normalement démocratique exercé par le CA pourrait être court-circuité par le Conseil pédagogique. Il ne faut donc pas négliger cette dimension institutionnelle de la bataille, même si la réforme du lycée a accru le pouvoir du chef d'établissement. Auparavant, en cas de désaccord sur le TRMD, un second CA se réunissait et si le désaccord persistait, c'est le Rectorat qui tranchait. Désormais, le chef d'établissement aura le pouvoir de trancher et pour certains, il va falloir mériter les primes !

La pression que nous pouvons exercer est donc moindre mais elle existe néanmoins, ne la négligeons pas ! Le 10 mars est la date limite à laquelle les chefs d'établissement doivent remonter les suppressions de postes. Pour cette date, un CA doit avoir été réuni, donc un vote sur le projet de TRMD doit avoir eu lieu. En cas de résistance, contactez la permanence de SUD éducation Créteil au 01 43 77 33 59 pour les modalités de CA exceptionnel.

Ce travail d'agitation est un moyen d'information et aussi un outil de mobilisation, à l'instar de la pétition intersyndicale sur la réforme du lycée, à laquelle SUD éducation a décidé de s'associer. On peut la signer à cette adresse sur notre site.

Pour SUD éducation, ce travail doit contribuer à une véritable réaction-mobilisation et c'est dans cette perspective que nous avons appelé à la grève le 10 février, afin de faire le lien avec la période ouverte depuis la rentrée des congés d'hiver. C'est pourquoi nous continuons d'appeler à la tenue d'AG d'établissements, de villes, afin de coordonner des délégations au Rectorat. Il faut aller chercher les moyens dont nous avons besoin dans nos établissements, mais idéalement au moins à l'échelle des villes, mieux à celle des départements et de toute l'académie pour bloquer les réformes et obtenir l'abandon des suppressions de postes.

C'est pourquoi nous proposons en intersyndicale une journée de grève le 17 mars, ou la semaine suivant la journée de mobilisation du samedi 19, afin d'impulser la mobilisation. Cette lutte continue, il y a urgence, un CTPA (Comité technique paritaire académique) doit "définitivement" acter les suppressions de postes !

Conditions de travail des agents : Étude (brève) comparée des pratiques des trois Conseils généraux

Si l'on considère les trois conseils généraux de l'Académie de Créteil, où travaillent les agents (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) que l'on compare les conditions de travail, en termes d'horaires, de pauses, de considération et en nombre de personnels, quelles conclusions pouvons-nous tirer ?

Le nombre d'agents

En Seine et Marne : 125 collègues pour 1500 agents et 65064 élèves (chiffres rectorat).

La moyenne est donc de 12 agents par collège soit un agent pour 43,38 élèves.

En Seine-Saint-Denis, 11,67 agents par collège soit un agent pour 47,74 élèves

Le Val-de-Marne ferme la marche dans les deux cas : 8,65 agents par collège soit un agent pour 55,95 élèves.

Donc, c'est assez serré entre le 77 et le 93, sachant que le 93 est un département sinistré.



Le temps de travail

L'annualisation est de 1544 heures pour le 77 et le 94 ; 1555 pour le 93, mais les agents d'accueil ont désormais des astreintes en plus de leurs 123 heures et les autres agents logés effectuent également 123 heures de plus.

Les pauses sont réparties ainsi : **la pause européenne** de 20 minutes est accordée à tout agent dont le temps de travail quotidien atteint 6 heures dans le 94. Ce département respecte donc la directive européenne de 2002 et le code du travail.

Dans le 77, ce n'est plus 6 heures de travail quotidien, mais 6 heures d'affilée. Ce qui change la donne.

Dans le 93, cette disposition disparaît et semble être au bon vouloir du chef d'établissement.

La pause méridienne :

Dans le 94, journées continues et discontinues sont prévues. En règle générale, les agents déjeunent en 30 minutes, temps considéré comme travaillé.

Dans le 77, la journée discontinue est imposée à une majorité des agents des collèges. 45 minutes non comprises dans le temps de travail.

Dans le 93, la règle est plutôt de 45 minutes, mais la journée continue est prévue, bien que le service de l'Éducation insiste auprès des établissements pour imposer la journée discontinue.

La pause habillage-déshabillage figure dans les trois règlements. Toutefois, le 77 prévoit un temps de douche le soir de 20 minutes.

Pour les pauses : avantage au 94.

Il existe **des journées de récupération** : 3 jours pour convenance personnelle dans le 94 + fête des mères (1/2 journée). Journée de la femme dans le 94, journée du président, plus un pont et des jours selon ancienneté dans le 77.

Pour les remplacements

La brigade mobile du 77 comporte 70 agents, celle du 94 une quarantaine, environ une cinquantaine dans le 93. On peut noter que le 94 s'est fait une spécialité de déplacer les contractuels, remplaçant un personnel titulaire, au gré des besoins des établissements et des absences. De nombreux collèges se retrouvent ainsi en sous-effectifs du jour au lendemain du fait de ces remplacements intempestifs.

Perception des agents par leur employeur

Nous avons pu constater une évolution positive dans le 77, par rapport aux débuts de la décentralisation, une certaine régression dans le 93 et une franche régression dans le 94.

Le 77 fait la part des choses entre paroles de la hiérarchie directe et agents, signalant les abus éventuels de la hiérarchie.

Le 93 a plutôt tendance à soutenir la hiérarchie directe mais sait se montrer nuancé.

Le 94 est véritablement à la traîne de ce côté-là, en donnant systématiquement raison aux chefs d'établissement ou aux intendants : contractuels non repris suite à rapport négatif, sans qu'ils puissent s'expliquer, sanctions d'agents uniquement basées sur la parole de la hiérarchie directe, etc.

En conclusion

Si ce n'est la pause méridienne de 45 minutes imposée aux agents, le 77 tire son épingle du jeu. Le Val de Marne a vraiment un problème de respect des agents par la DRH, la Seine-Saint-Denis semble louvoyer en fonction du rapport de force dans les collèges.

Stagiaires : la valse des audiences et le mépris de la hiérarchie

Le Collectif Stagiaire impossible et une intersyndicale nationale réunissant le SNES-FSU, la CGT Educ'action, SUD éducation et le SN-FO-LC ont été reçus par le Recteur Marois le 2 février. Deux semaines plus tard le 15 février, les mêmes (sans FO et avec SUD étudiant) ont été reçus par Thérèse Filippi, adjointe à la directrice générale de la DGRH (direction générale des ressources humaines) du Ministère de l'Éducation Nationale, chef de service, responsable des personnels enseignants, ainsi que par Mme Mireille Emaer du Bureau des études de gestion prévisionnelle.

Ces audiences interviennent dans le contexte de la publication d'un rapport de la Direction Générale des Ressources Humaines qui reconnaît les difficultés des stagiaires et du discours du Président de la République du 19 janvier, qui avait estimé nécessaire de remettre en chantier certains éléments de la formation des enseignants, et de la journée de grève et de manifestations du 10 février qui a encore montré la colère de la profession.

Elles font suite à de nombreuses interpellations ; ainsi le recteur avait été destinataire dès le 2 décembre d'un recueil de plus de cent témoignages de collègues décrivant dans le détail les conditions inacceptables dans lesquelles se déroulaient les stages. Ce mémoire a été le 15 décembre remis à la représentante du ministre.

Dans les 2 cas, les délégations sont venues préciser et surtout chercher des réponses aux revendications portées, pour certaines depuis bientôt 6 mois, par le collectif Stagiaire impossible et l'intersyndicale.

Concernant le retour au tiers temps devant élèves, seule mesure permettant aux stagiaires de dégager du temps pour bénéficier d'une formation, le Recteur a refusé de donner la moindre information, au prétexte que *"dans cette académie, il n'est pas possible de discuter sans que chaque propos ne devienne public. Le Rectorat communiquera son dispositif en CTPA"*. Heureusement, le ministère a levé tout doute : il n'en est pas question !

Concernant les modalités de titularisation, le Collectif a relayé la très forte demande d'information des stagiaires qui s'explique par l'absence de cadrage national et de repères. De nombreuses questions se posent :

Devant quelles classes aura lieu l'inspection? Quel sera le rôle des tuteurs ? Des chefs d'établissements ? Le stagiaire pourra-t-il être entendu ? Avant ou seulement après la remontée des rapports devant le Jury de titularisation ? Le Collectif a rappelé que l'évaluation va porter sur ce à quoi les stagiaires n'ont pas été formés puisque, dans les faits, il n'y a pas eu de formation pédagogique cette année! La délégation a rappelé qu'auparavant les collègues en difficulté étaient repérés par l'IUFM, d'où une intervention en amont. Cette année, l'improvisation domine et, malgré les procédures d'alerte, aucune aide concrète n'est apportée. Les stagiaires en grande difficulté ne reçoivent ni aide supplémentaire ni décharge de service.

La délégation a donc réclamé au Recteur la possibilité pour les stagiaires de choisir la classe avec laquelle ils seraient inspectés, et à la DGRH une note de service ministérielle pour que les recteurs fournissent des circulaires par académie de manière à obtenir une harmonisation au niveau national. Le Recteur a fini par convenir que, lorsque

les Inspecteurs annonceraient leur venue au chef d'établissement, ils demanderaient de manière systématique si telle ou telle classe est plus "difficile". A propos des critères d'évaluation, étant donné le flou des textes nationaux de 2010, le Directeur de la Pédagogie a admis que les attentes ne sont pas les mêmes que les années précédentes, lorsque les stagiaires étaient à tiers-temps devant les élèves. La réponse de la DGRH à propos de la note de service ministérielle a été particulièrement laconique, puisqu'elle n'a pas paru "indispensable".

Concernant l'année de T1 (première année d'exercice d'un professeur titularisé), la délégation a demandé au recteur la reconduction et au ministère l'élargissement à toutes les académies du dispositif qui existait à Créteil et Versailles et qui est supprimé cette année : il prévoyait une décharge horaire pour permettre aux neo-titulaires de continuer leur formation. C'est une revendication très forte des stagiaires 2010-2011, génération qui a essuyé les plâtres de la réforme de la formation et qui va exercer dans les pires conditions l'an prochain en raison de conditions d'affectation très difficiles : TZR (titulaires sur zone de remplacement) affectés sur plusieurs établissements, pénurie de postes en raison des suppressions et des "berceaux" pour les stagiaires à venir... Plus que jamais, une décharge de formation est indispensable pour les neo-titulaires.

Le Recteur a confirmé la suppression du dispositif, tandis que Mme Filippi *"... suit seulement le décret statutaire. Un T1 doit 18h. C'est tout..."*

Non ce n'est pas tout ! Au-delà des effets d'annonces du président, c'est bien toujours la même casse du service public d'éducation qui est à l'ordre du jour de ce gouvernement. Ainsi, la dégradation des conditions d'entrée dans le métier a entraîné une baisse drastique du nombre des candidats aux concours de recrutement, ce qui ne manquera pas de créer des difficultés l'an prochain.

Par ailleurs, dans aucune de ces audiences la question toute aussi importante des stagiaires en responsabilité des masters d'enseignement n'a pu être posée. C'est pourquoi Stagiaire impossible, avec le soutien d'une intersyndicale et d'ores et déjà de SUD éducation et de SUD étudiant, demandera dans les plus brefs délais un rendez vous à la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) afin d'obtenir des réponses quant aux modalités de stages et des conditions d'activité des étudiants, ainsi qu'une entrevue avec le Ministre de l'Éducation Nationale. Il est temps qu'il entende enfin directement les stagiaires !

suite page 12

Le Collectif des stagiaires et l'intersyndicale revendiquent toujours l'abandon de cette réforme de la formation des enseignants, des garanties et un cadrage national des conditions de titularisation, et un dispositif d'entrée dans le métier amélioré pour les néo-titulaires, avec une formation et les décharges de service effectives afférentes.

Pour SUD éducation, le recrutement à BAC + 5 est un alibi qui permet de supprimer l'année de stage avec un temps de service de 6 à 8 heures par semaine face aux élèves. C'est aussi un outil pour confier le remplacement des enseignants aux étudiants en M2, voire en M1 lors de stages en responsabilité ! C'est inacceptable ! La mastérisation doit être abrogée !

Le point sur la lutte des AVS/EVS dans le 93

Ce texte a été proposé aux syndicats du 1er degré 93 pour donner suite aux actions menées pour l'arrêt des licenciements des EVS/AVS sur le département.

A l'heure où nous le publions, nous n'avons pas reçu de réponse de l'intersyndicale.

Depuis la fin du mois de septembre 2010, un comité unitaire réunissant les syndicats Sud éducation Créteil, Snudi-FO 93, SE-Unsa 93, Snuipp 93, CGT Educ'Action 93 et la FCPE 93 s'est réuni plusieurs fois car la situation des personnels précaires EVS et AVS est alarmante, avec des centaines de collègues déjà ou bientôt au chômage, sur la base des revendications communes suivantes :

- Arrêt des recrutements sous contrat précaire,
- Reconnaissance des missions des personnels embauchés sous contrat aidé par la création d'emplois statutaires de la Fonction publique,
- Une formation qualifiante permettant la titularisation des personnels concernés qui le souhaitent,
- Arrêt des recrutements sur des temps partiels imposés,
- Mise en place d'un dispositif d'urgence sociale pour éviter le retour au chômage pour ces personnels.

Il a également été rappelé le fait que l'État ne respecte pas ses engagements :

- sur l'accueil des élèves en situation de handicap (pas d'AVS alors que cela a été notifié par la CDA, délais d'attente trop longs, collègues AVS pas toujours remplacés au moment des fins de contrats parfois en cours d'année scolaire...),
- sur les contrats aidés (pas de formation explicite dans le contrat de travail alors que le Ministère du Travail l'impose,
- quid du renouvellement des contrats des collègues âgés de plus de 50 ans, pas de réel "retour à l'emploi" après ces contrats car leurs compétences sont non "vendables" sur le marché du travail...),

Mercredi 15 décembre, une délégation composée d'EVS et des représentants syndicaux de Sud éducation, CGT Educ'Action, Snuipp, Snudi-FO, Se-Unsa a été reçue par M. Sénateur (représentant du Préfet de Seine-Saint-Denis) et M. Lassalle (représentant de l'IA de Bobigny).

Lors de cette réunion, M. Sénateur a annoncé que le Préfet de Région a autorisé une mesure dérogatoire pour la Seine-Saint-Denis pour l'année scolaire 2010-2011 : sur 50 enfants repérés comme ayant des handi-

caps "lourds", 16 d'entre eux ont été "sélectionnés" car leurs EVS ont un contrat qui se termine avant la fin de l'année scolaire. Ces 16 contrats seront donc reconduits jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/2011.

Ces 16 renouvellements de contrat, concédés par le préfet sur des critères discriminatoires que nous ne cautionnons pas, ne sont pas suffisants au regard des besoins réels de notre département :

1. Ils ne répondent nullement à la situation des 1000 élèves en situation de handicap dans les écoles de Seine-Saint-Denis.
2. Ils ne répondent nullement aux conditions de travail précaires et indécentes dans lesquelles se trouvent ces personnels recrutés en contrats dits "aidés".
3. Contrairement à nos revendications avancées, aucune solution n'a été proposée pour les EVS en charge des "aides à la direction" dans les écoles.

Cependant, si le préfet a pu déroger pour prolonger 16 contrats, pourquoi, ne peut-il pas déroger pour plus ?

Pour la CGT éducation 93, le SE-unsa 93, le snudi-FO93, le Snuipp93 et Sud éducation Créteil, il n'est pas question d'en rester là. Nous devons engager un rapport de force pour montrer au préfet que le nombre de postes concédés est très en deçà des moyens nécessaires à notre département.



Pour envisager les suites des actions à mener, nous invitons les écoles à nous retourner le questionnaire (que vous trouverez ci-contre) avant le 30 mars afin que nous fassions entendre les revendications des collègues et des écoles pour des moyens à la hauteur des besoins.

Enquête écoles sur la situation des AVS/ EVS

Nom de l'école:.....

Nombre de classe:.....

Situation actuelle des EVS/AVS

1-Avez vous des AVS/EVS dans votre école?.....

2-Combien?.....

3-Quelles sont leurs missions?

Aide aux enfants en situation de handicap:___

Aide à la direction:___

TICE:___

Aide pédagogique:___

4-Date de signature de leur 1er contrat?

5-Sur votre école, les demandes de la MDPH, en ce qui concerne les postes nécessaires pour l'aide aux enfants handicapés, sont elles respectées en nombre d 'heures demandées ?

.....
.....

6-Avez vous des besoins non satisfaits?.....

.....

7-Précisez lesquels en cochant la ou les cases correspondantes et le nombre:

Aide aux enfants en situation de handicap:___

Aide à la direction:___

TICE:___

Aide pédagogique:___

Situation antérieure concernant les AVS/EVS

1-Avez vous eu des AVS/EVS les années précédentes?

2-Combien?.....

3-Précisez leurs missions:

Aide aux enfants en situation de handicap:___

Aide à la direction:___

TICE:___

Aide pédagogique:___

5-Pourquoi ne les avez vous plus?

.....
.....

Questionnaire à nous retourner :

SUD éducation Créteil, 11/13 rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

La dérobade de l'Inspecteur d'académie

M. Moya, l'Inspecteur d'académie du 94, a choisi la fuite plutôt que d'entendre l'inquiétude et la colère des formateurs de l'IUFM.

Mercredi 2 février, les directeurs d'école d'application ont convoqué une conférence de presse à l'IUFM. Ils avaient l'appui des syndicats SUD éducation Créteil, SNUipp, SNUDI-FO, SE-UNSA et SGEN-CFDT. Ils entendaient dénoncer la destruction de la formation initiale des professeurs des écoles, dont ils ont été les témoins impuissants cette année. Ils tirent la sonnette d'alarme : les stagiaires, non formés mais responsables de classe, sont en souffrance. De plus, leur fonction de remplaçants a permis de supprimer des milliers de postes cette année.

Plutôt que de permettre à ces cruelles vérités de s'exprimer et de démentir son discours lénifiant et formaté, M. Moya, inspecteur d'académie, a

choisi la dispersion. Stagiaires et formateurs devaient se retrouver mercredi 2 février pour des entretiens "formatifs". M. Moya, trois jours avant, a décidé que ces entretiens se dérouleraient dans les circonscriptions. Nombre de formateurs, ne pouvant être dans plusieurs endroits au même moment, ont boycotté ces entretiens.

La conférence de presse s'est finalement tenue à la Maison des Syndicats de Créteil.

Ce qui est bien avec le sable c'est que, quand on a la tête dedans, on n'entend plus la colère et la souffrance des travailleurs de l'éducation.

Quel lien reste-il entre les enseignants et leurs chefs administratifs ?

Campagne Jeunes majeurs lycéens "sans papiers" 2010

Les lycéens dont les parents sont en situation irrégulière deviennent à leur tour des « sans-papiers » le jour de leur majorité et sont alors susceptibles d'être expulsés à tout moment. Lorsque les établissements où ces jeunes sont scolarisés se mobilisent, l'expulsion peut être suspendue... mais ils ne sont pas pour autant régularisés. Et leur vie bascule... devenant celle, terrible, des Sans-papiers.

C'est pour cela que le RESF, avec la FCPE et de nombreux syndicats, ont mis en place une campagne pour obtenir la régularisation des jeunes majeurs lycéens. Des actions collectives se mettent en place dans les établissements pour encourager les élèves sans papiers à se faire connaître et pour que l'ensemble des communautés éducatives les soutiennent jusqu'à leur régularisation.

En parallèle, plusieurs conseils régionaux (Auvergne, Picardie, Corse, Ile de France, Aquitaine, Centre, PACA...) ont voté des résolutions de solidarité avec les élèves sans papiers, les prenant sous leur protection jusqu'à leur régularisation. En Ile-de-France, le Conseil régional demande à ses représentants dans les 471 CA des lycées, de proposer une motion dans ce sens. Le RESF, la FCPE et les syndicats encouragent aussi les parents et les enseignants élus à faire voter une motion afin que les établissements prennent les lycéens sans-papiers sous leur protection.

Plus d'infos sur : www.educationsansfrontieres.org/article32223.html



Université populaire Champigny sur Marne

à l'initiative de l'UFAL 94 et de SUD EDUCATION CHAMPIGNY

Vendredi 25 Mars 2011 19H

Salle René Rousseau -48 rue Jules Ferry -94500 Champigny

19H-20H : Conférence de Bernard Tepper sur les "SERVICES PUBLICS"

20H -22h : Auto buffet et débat.

Évaluations nationales de CM2

Les évaluations nationales de CM2 ont eu lieu dans la semaine du 17 au 22 janvier. Sud éducation Créteil a envoyé, dans toutes les écoles de l'académie, une enquête pour tenter de savoir comment celles-ci se déroulaient.

Nous avons eu 55 retours... sur 2436.

Pas question de parler d'échantillon représentatif, mais cela a quand même un intérêt.

Ce qui est frappant : les évaluations semblent, en grande majorité, acceptées et non contestées, comme quelque chose qui ne demande plus à réfléchir. Il semble que les équipes ne se posent plus la question de l'utilité et de l'intérêt de ces évaluations. Et l'attrait de la prime est présent chez de nombreux collègues...

Seules quelques équipes se questionnent encore, mais très peu résistent et refusent. Il est à noter que des parents ont empêché la passation dans deux écoles. Certains collègues se sont réunis et ont décidé d'aménager la passation, de façon à ne pas mettre les élèves trop en difficulté. D'autres ont décidé de ne pas respecter les consignes de temps... Mais seules deux écoles se sont mises en grève pour empêcher la passation. Il est à noter que, dans une école d'Aubervilliers, l'IEN n'a pas hésité à dépêcher une conseillère pédagogique pour remplacer l'enseignant gréviste! Mais la passation n'a pas eu lieu, faute d'enfants présents.

Ainsi, il semble que ces évaluations, contestées par la plupart des pédagogues et des chercheurs en éducation, passent quand même dans les écoles, qui paraissent subir les injonctions hiérarchiques sans beaucoup réagir. Et le mot d'ordre lancé par Sud éducation de refuser de faire passer les évaluations en passant par la grève n'a pas été suivi.

Il est urgent de se réveiller et de tout faire pour que, au moins, les résultats ne franchissent pas le seuil de l'école et ne nourrissent pas les données ministérielles comptables et normatives. Sud éducation soutiendra toutes les équipes qui décideront



résister aux pressions des IEN et de l'IA. Il est très important de ne pas rester isolé face à la hiérarchie.

Résultats de l'enquête :

55 écoles ont répondu.

Aucun souci : 44 écoles

Grève des enseignants : 2

Evaluations retravaillées : 4

Parents bloquent : 2

Pas de remontée : 2

Pas faites : 1

11 écoles ne font pas tout comme il faut (20%), seules 7 ne suivront pas les consignes ministérielles (12%).

Enquête proposée par Sud éducation Créteil à toutes les écoles de l'académie.

Bonjour à tous,

La semaine de passation des évaluations nationales a débuté. Vous n'êtes pas sans savoir que Sud Education a déposé un préavis de grève pour cette semaine, afin de couvrir tous ceux qui résisteraient à cette mascarade.

Nous aimerions savoir ce qui se passe sur vos écoles. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

- Les évaluations se passent normalement;
- Les enseignants ont "retravaillé" les contenus;
- Des enseignants sont grévistes et les évaluations n'ont pas eu lieu;
- Les parents empêchent le passage des évaluations;
- Les enseignants boycottent les évaluations;
- Les enseignants ne feront pas remonter les résultats;
- L'en fait pression..

Le livret de compétences : un "dispositif pédagogique" à rejeter

Le livret de compétences : un contre-modèle éducatif

Dans un contexte particulièrement chargé, le projet du livret de compétences associé au socle commun est une attaque supplémentaire contre le service public d'éducation. Derrière la récupération d'un vocable, d'un répertoire d'idées issues de la pensée pédagogique mais

cains où ses résultats ont été jugés plus que décevants. De toute évidence, il favorise encore plus la reproduction sociale, les élèves disposant d'un meilleur capital culturel comprenant et s'adaptant bien mieux aux attendus des nouveaux types d'évaluation. Testés dans quelques établissements en France, les résultats de cette expérimentation n'ont pas été diffusés, ni analysés.



vidées de leur sens et détournées de leur objectif, se constitue un véritable système institutionnel de contrôle social, poursuivant la destruction du système éducatif. L'idée de compétences n'est pas en cause - le travail en compétence est quotidien pour les enseignants - ni même le fait de les valider ; ce qui est en cause, c'est la dévalorisation de la dimension humaine, subtile et complexe, de l'acte d'enseigner, au profit de sa décomposition en unités techniques mesurables, quantifiables.

Nous devons dénoncer une conception cumulative et linéaire du savoir, son caractère subjectif et arbitraire inacceptable (oui/non, validé/pas validé). Tout un chacun n'a-t-il pas acquis des savoirs durant sa scolarité puis les a oubliés ? Simpliste, confus, grotesque, fourre-tout, arbitraire dans ses formulations, le livret de compétences est une régression pédagogique.

Le système n'est en rien novateur, il a déjà été mis en œuvre dans certains pays européens et nord-améri-

Pour les élèves : éducation au rabais, "employabilité", traçabilité et contrôle social

Alors que le lénifiant discours institutionnel avance des garanties éthiques, une lecture sommaire des modèles de livrets proposés par le ministère permet rapidement de prendre la mesure de la supercherie d'un système qui prétend rendre les élèves partie prenante de son processus. Des modèles imposés par le haut, sans réelle souplesse, des savoirs et des connaissances arrêtés en un temps "t" servant de références absolues au parcours scolaire de l'élève qui est dépossédé de ses progrès au profit de résultats figés remettant son parcours sous la coupe ultime de l'administration. Il s'agit de la remise en cause de l'apprentissage lent, patient et sinueux des savoirs au profit du bachotage des compétences ; **il y a une vraie déperdition de la qualité de l'enseignement, un réel appauvrissement du savoir** et de la relation entre l'enseignant et l'élève.

À terme, les structures du système éducatif actuel sont

appelées à être bouleversées si l'on en croit les textes et la tonalité apologétique de ceux qui s'en font les hérauts. La suppression des examens actuels du brevet, puis du baccalauréat, au profit du seul livret est en ligne de mire de la réforme. L'éducation devient dès lors la prestation d'un service aux objectifs mesurables, mue par une recherche d'efficacité et de rentabilité.

Plus grave encore, **une traçabilité, un fichage** des élèves par des "C.V." définitifs et validés par l'Institution sont organisés, de la maternelle à l'université. La continuité entre les niveaux qu'autorise l'informatique construit un ensemble cohérent qui n'est ni anodin ni fantasmagique. L'évaluation par compétence correspond à un enjeu majeur défini par l'OCDE dans les années 90 et par l'Union Européenne dans les années 2000, depuis que l'idée de "compétitivité" est le maître mot des politiques des Etats membres. Le capitalisme, dans sa phase actuelle, a besoin d'une main d'œuvre tertiaire de "basse qualité" aux compétences larges mais minimales : il s'agit d'achever l'individualisation accrue de la main d'œuvre, à charge pour chacun de définir et de justifier son "employabilité" sur le marché du travail en fonction de compétences admises par tous. Mise en concurrence facilitée, rationalisation à l'extrême du marché du travail, suppression des droits collectifs au profit de "carrières" individuelles, autant d'idées fortes de l'idéologie néo-libérale qui sont les horizons, explicitement définis dans les textes officiels, de ce mécanisme. Le livret de compétence est l'avatar français d'un principe pensé à plus vaste échelle, dans lequel l'ajout de la dimension culturelle, civique et humaniste a vocation à rendre le plat moins indigeste.

De façon complémentaire, le livret développe les notions de "compétences sociales et civiques" et "d'autonomie et d'initiative". Non contentes de porter sur l'individu (et non sur son travail), elles valorisent sa docilité, son sens de l'obéissance et de la déférence sociale. S'élabore bien un outil de contrôle social. Ces données mises bout à bout, l'évocation du livret ouvrier du XIX^e siècle n'est pas exagérée.

Pour les enseignants : dépossession et "caporalisation"

Le livret de compétences est tout aussi lourd de conséquences pour les enseignants tant dans leur pratique professionnelle que dans la conception philosophique de leur métier.

Leur temps de travail s'en trouvera largement accru, notamment pour les professeurs principaux chargés de synthétiser les données de chaque classe. Au-delà, rappelons à quel point il sera difficile et arbitraire de répondre de façon binaire à une proposition ou une formulation complexe, d'autant plus que l'enjeu en sera important (obtention d'un diplôme, accès aux études supérieures etc.). Les enseignants ont d'autres prétentions que d'être des enregistreurs de données ou des tâcherons de l'évaluation et revendiquent une approche complexe, subtile et humaine de leur travail.

Il faut pointer par ailleurs l'absurdité d'un système où des résultats seront attendus en amont par secteur ou établissement. Le chef d'établissement aura la possibilité de modifier les résultats à sa guise. Non seulement les

enseignants verront leur travail appauvri mais **ils seront doublement dépossédés de leur aptitude à évaluer le travail des élèves** : d'une part parce qu'on leur impose des grilles de notations rigides dans des cadres préétablis; d'autre part car on leur signifie que leur évaluation est relative quand une autorité administrative - qui en profite pour s'arroger des prérogatives pédagogiques - peut, selon des impératifs chiffrés, modifier leur jugement.

Le livret de compétences permet un véritable "fichage" des professeurs et de leur travail. Les programmes du socle commun restreignent les marges de manœuvre. De plus, les résultats ayant vocation à être publiés, les possibilités accrues de surveillance par l'administration, les inspections ou les parents sont évidentes. À qui l'enseignant devra-t-il rendre des comptes ? Pour quelles raisons ? N'est-ce pas un moyen de contrôler une "juste progression" de l'enseignant au cours de l'année ? N'y-a-t-il pas là la possibilité d'établir des comparaisons et de susciter une logique de compétition (et ce, à toutes les échelles : entre les établissements, les enseignants, les classes, les élèves...), de contrôle ou d'auto-contrôle permanent ?

L'enjeu pour les enseignants est fondamental en ce qu'il touche les principes de leur métier : quelle philosophie de l'enseignement et quelles finalités pour le savoir voulons-nous ? Quel avenir souhaitons-nous pour notre métier : préparer les validations d'items de compétences ou développer des rapports au savoir autres que quantitatifs, figés, utilitaristes, et discriminants ?

Faire échec à cette régression éducative

En bout d'analyse, le livret de compétence introduit une grave remise en cause de l'égalité d'accès à la culture et au savoir. Il accentuera les inégalités sociales et géographiques. Des collèges se contenteront du "socle commun" quand d'autres pousseront plus loin la logique du savoir : chacun à sa place, chacun à son niveau de savoir. Il accompagne la mise en concurrence, par la fabrication de résultats quantifiés comparables, précisément au moment où on s'attache à élaborer l'autonomie des établissements scolaires et où on supprime peu à peu la carte scolaire au nom d'une illusoire "liberté de choix".

Le livret de compétences contribuant à figer les stratifications sociales, il entre en contradiction totale avec une conception émancipatrice et égalitaire de l'éducation et du savoir. Il traduit la soumission des systèmes éducatifs européens aux impératifs des seuls enjeux économiques et financiers ; il est un outil régressif de contrôle et d'encadrement social.

Les enseignants doivent rejeter en bloc l'évaluation par compétence telle qu'elle est proposée, sans renoncer à la réflexion individuelle et collective. Il est essentiel de faire échec à une réforme que l'on présente dans l'urgence pour mieux forcer la main aux collègues. Il est nécessaire que les collègues mènent une réflexion collective et débouchent sur une action envisageable selon cette alternative : soit refuser en bloc de remplir les livrets, soit, afin d'éviter des sanctions ou de pénaliser les élèves pour l'obtention du brevet, "saboter" le principe en validant pour tous les élèves tous les items.

Rythmes scolaires, bons sentiments et mauvaises intentions

Réfléchir à une autre organisation du temps scolaire, un beau projet qu'on soutiendrait sans réserve... Si la démarche n'était pas impulsée par un gouvernement qui a démontré sa volonté de démanteler systématiquement l'école publique. Décryptage d'un rapport ministériel de mauvais augure.

Le ministre de l'Education nationale a mandaté 16 personnes pour orchestrer ce que l'administration appelle "la conférence sur les rythmes scolaires". Le groupe a été nommé en juin 2010 et a rendu un rapport intermédiaire en janvier 2011. Ses préconisations seront rendues en juin 2011. Quelle est la sincérité de cette "conférence" et du rapport qui en découle ? Ce dispositif n'a-t-il pas servi à construire les réponses que le gouvernement avait déjà écrites ? Est-il autre chose qu'un habillage démocratique servant à valider a posteriori des décisions que le ministère avait déjà prises ? Ce ne sont pas là des craintes excessives. Que l'on se souvienne de la fausse consultation sur les programmes de 2008. Consultation alibi, hâtive et inutile. Pour preuve, les éditeurs, forts de la garantie ministérielle, avaient déjà renouvelé les manuels. Autres interrogations : quel va être le poids des lobbies économiques sur la détermination des rythmes scolaires ? Ne risque-t-on pas de voir s'étendre le pouvoir des élus locaux sur le fonctionnement des écoles ? Quelles seront les effets sur les conditions de travail et le statut des enseignants ? Même si ce présent rapport ne trace que des pistes, on peut déjà essayer de lire entre les lignes.

Voyons donc les conditions du dispositif. Parmi les 18 membres du comité de pilotage, on compte une ancienne fonctionnaire de la Commission européenne, un représentant de l'Institut Montaigne (une officine néolibérale), le président d'un cabinet privé spécialisé en ressources humaines, le recteur UMP de Paris, un directeur de l'OCDE (organisation internationale pour la promotion du néolibéralisme), le directeur d'une agence de développement touristique et... un chronobiologiste. Des représentants enseignants ? Pas le moindre (voir encadré).

On peut faire crédit au comité d'avoir consulté un large panel d'acteurs de l'éducation et de professionnels en lien avec ce secteur. Les auditions ont servi à une réflexion globale sur la place de l'école dans la société. De ce point de vue, l'étude est une photographie sociale grand angle intéressante.

Une consultation en trompe-l'œil

Outre ces rencontres directes, le comité se prévaut d'avoir organisé une consultation à vaste échelle, dans toutes les académies de France, en lien avec les territoires. À lire le rapport, la question des rythmes aurait été LE grand débat citoyen de l'année. "Au total, la mobilisation sur le terrain est certaine, le débat est engagé et la réflexion partagée par les différents acteurs et partenaires". S'appuyer sur cette caution démocratique est stratégique : elle est censée désarmer la critique par avance. Il y a cependant de bonnes raisons de douter de l'étendue de la consultation. Les auteurs écrivent, p 7 : "La société civile a été largement sollicitée et les élus invités à chaque manifestation". Dans l'académie de Créteil, nous n'avons pas connaissance de la moindre invi-

tation adressée aux enseignants ou aux parents d'élèves. Manifestement, contrairement aux élus, nous ne faisons pas partie de la " société civile ". Il n'y a eu aucun débat public. Scepticisme aussi sur les nombres : "1959 événements à Amiens". Ces statistiques bananières prêtent à sourire : sur 8 mois, cela fait plus de 8 rencontres par jour ! Il est vrai qu'à raison de 19917 participants au total, on a une moyenne de 10 invités par réunion. À ce niveau là, ça ne relève plus de l'événement, mais du conciliabule.

Autre caution démocratique : le site internet, outil à l'image moderne et populaire. 276 000 visiteurs, certes, mais seulement 5 100 utilisateurs.

Enfin, il y a lieu de s'interroger sur la neutralité du comité dans la rédaction du rapport. Souvent, entre les citations des représentants consultés, se trouvent des jugements incidents d'un auteur indéterminé. Ils sont en fait les opinions des rapporteurs, "voix off" sur ce qu'il faut penser.

Conclusion : Les débats ont eu lieu dans l'entre-soi feutré de bureaux molletonnés entre "responsables" homologués. Enseignants et parents d'élèves ont été privés de ce débat essentiel.

Le ministère veut ouvrir l'école le mercredi matin

Les réponses ont-elles été écrites d'avance ? Le rapport martèle : "l'opinion dominante est que, avec quatre jours, on a « une semaine trop courte pour des programmes trop chargés »" et ressasse : "il n'est cependant pas envisagé de revenir à un samedi travaillé". La messe est dite : le gouvernement veut ouvrir les classes primaires le mercredi matin. La manipulation des auteurs est parfois grossière. Lorsque les internautes indiquent à 67% qu'ils s'opposent à la classe le mercredi matin, les rapporteurs disqualifient d'emblée cette expression en l'attribuant à une minorité surreprésentée. Autre malhonnêteté : ils ne reconnaissent qu'une seule fois que la semaine de 4 jours "telle qu'elle est conçue actuellement" est nocive. Alors qu'ils envisagent l'allongement de l'année scolaire par la diminution des grandes vacances, jamais ils n'évoquent l'hypothèse d'une semaine de 4 jours, avec des horaires quotidiens allégés et compensés par leur étalement sur une année scolaire étendue. Pourtant, cette solution permettrait le repos des enfants et des enseignants sans dégrader les programmes. Comble de l'ironie, les rapporteurs invoquent l'aide personnalisée et sa surcharge horaire, tant décriées par les enseignants, pour condamner la semaine de 4 jours et justifier celle de 4 jours et demi !

Quelles sont les incidences possibles d'un changement des rythmes scolaires sur les conditions de travail des enseignants ?

Autant le dire tout de suite, il est très probable que la légitime réflexion sur les rythmes serve de prétexte

pour allonger nos temps de service. L'hypothèse est innocemment envisagée page 9 : *"Temps de présence accru dans les établissements ?"* Le leitmotiv du rapport est d'alléger la journée de travail des enfants. Qui gardera les enfants à partir de 15h30 ? Les collectivités locales, dira-t-on. Sauf que celles-ci ne cessent de voir s'étendre le périmètre de leurs missions lors même que l'Etat se désengage et que le gouvernement assèche leurs ressources (suppression de la taxe professionnelle). Le gouvernement prétend engager une réforme qui nécessite plus de moyens en personnels tandis qu'il prévoit de supprimer encore 16 000 postes en septembre. Les rapporteurs essaient d'échapper à la contradiction à l'aide de ce galimatias technocratique : *"La question du financement doit en effet être un levier, et non un frein"*. Avec des budgets en baisse, les enseignants sont en ligne de mire pour faire du péri-scolaire gracieusement : *"Nouvelles missions des enseignants ?"* La question des rythmes est un cheval de Troie. Qu'on relise le **Pacte de carrière** que nous a envoyé notre ministre en septembre 2010 : *"Etre enseignant, ce n'est plus exclusivement faire classe"*. La solution, les rapporteurs la font dire aux fédérations de parents d'élèves : *"Le temps de présence des enseignants à l'école ne doit plus se mesurer en heures d'enseignement"*. Plus loin, ils tombent le masque : *"les textes réglementaires actuels sont peu explicites sur les activités complémentaires des enseignants, ainsi que sur la façon de les prendre en compte et, le cas échéant, de les rémunérer"* p 113.

Nous devons déjouer le coup de l'annualisation

Par quelle ruse le ministère parviendra-t-il à nous imposer un allongement de notre temps de service ? Exigera-t-il que nous restions dans les établissements en dehors des temps de classe, jusqu'à 35 heures, pour faire de l'encadrement péri-scolaire ? Difficile à soutenir, car la différence entre nos temps de classe et les 35 heures est dédiée aux préparations et aux corrections. En quoi participerions-nous plus à la vie scolaire en préparant nos cours dans un bureau à l'école, au collège, au lycée plutôt que chez nous ? Le vrai danger, c'est l'annualisation, plusieurs fois évoquée : *"l'horaire hebdomadaire tel qu'il est aujourd'hui défini est une source de rigidité*

dans l'emploi du temps des élèves qui permet difficilement les ajustements utiles pour s'adapter aux rythmes d'apprentissage des élèves dans l'année". L'annualisation servira à montrer que nous travaillons moins que les autres salariés et que nous devons donc un temps supplémentaire sans compensation. L'effort national, comprenez-vous.

Les politiques et les médias opposeront à la résistance des enseignants l'argument moral absolu du bien-être des élèves. Surtout, nous ne devons pas nous en laisser conter : oui à l'allègement de la journée scolaire de l'enfant, oui à sa prise en charge péri-scolaire, mais non à l'allongement du temps de travail des enseignants. Que les institutions recrutent et forment des personnels ! Ainsi nous déjouerons l'entourloupe des bons sentiments.

Ce débat est surdéterminé par l'organisation économique de notre société

Car en matière de bons sentiments, le rapport en met des louches, répétant que la priorité, c'est les conditions de réussite de l'enfant, que l'intérêt de l'adulte est secondaire. L'intérêt de l'adulte, oui, surtout si c'est un enseignant, mais pas celui de l'économie. En réalité, le grand problème du comité, est : que faire des enfants à partir de 15h30, alors que les parents travaillent ? La question n'est pas essentiellement éducative, mais sociale. Le gouvernement pourrait l'avouer : dans un marché du travail complètement flexibilisé, où le cadre horaire quotidien des salariés a explosé, la question du rythme scolaire est d'abord un problème de garderie. En allongeant le temps de travail des enseignants, l'oligarchie veut aligner nos conditions sur celles déjà très dégradées des parents d'élèves. Par solidarité, nous devrions les accompagner dans leur chute.

Castoriadis a expliqué que la société industrielle au XIXe s'est trouvée face à une bifurcation. Elle pouvait utiliser ses formidables gains de productivité soit à réduire le temps de travail de chacun, soit à augmenter la consommation individuelle. Si nous suivions enfin la première voie, les parents retrouveraient leurs enfants et la question des rythmes scolaires se poserait en de meilleurs termes.

Les enseignants ont été écartés des consultations

Les enseignants sont l'angle mort de cette "conférence". Pas un seul représentant dans le comité de pilotage. Certes, les syndicats ont été consultés, mais au niveau des confédérations interprofessionnelles : *"L'ensemble des organisations, et notamment les plus « généralistes », rappellent enfin qu'elles représentent l'ensemble des personnels et non les seuls enseignants"*. Certaines organisations représentent donc des intérêts marchands contradictoires avec ceux de l'école publique. C'est ainsi que la CFDT et l'UNSA peuvent se déclarer favorables à l'annualisation (p 30). De même, on peut se demander pourquoi la CFTC et la CFE-CGC (cadres) donnent leur avis sur la question des rythmes scolaires alors qu'elles n'ont pas de fédération d'enseignants. Par ailleurs, dans notre académie, les profs n'ont pas été invités aux fameuses tables-rondes. Certes, nous pouvions nous exprimer isolément sur le site internet. Quelques uns l'ont fait. Fort peu, tant tout ce qui émane du ministère est désormais honni par ses personnels. 1 200 enseignants ont contribué aux débats en ligne, soit entre 0,1 et 0,2% des effectifs de la corporation.

Le mépris du comité de pilotage à l'égard des profs suinte dans ses commentaires sur nos revendications : *"Des motifs reviennent certes émailler le débat des revendications reprises à la va-vite et plaquées sur la trame de fond : les effectifs, la télévision, la console de jeu... Ces déplorations de surface ne doivent pas brouiller la lecture du débat [...]"*. De même, le comité explique que les échanges deviennent plus intéressants lorsque les enseignants parlent moins : *"Les parents et les élèves [...] ont rejoint les rangs et dépassent en nombre les enseignants. Le débat y gagne donc en intérêt car il n'est plus suspect de circonscrire le dialogue aux seuls personnels directement concernés"*. Le comité a bien fait son travail : il a proprement circonscrit les enseignants hors du débat. Lorsqu'ils y reviendront, gageons que ce sera avec fracas !

CLAIR-ECLAIR : Quel Devenir Pour L'Éducation Prioritaire ?

Christian Nique, ancien recteur de Nice et chargé depuis le 1er décembre d'une mission d'Évaluation et de suivi du programme CLAIR, a annoncé par voie de presse le 12 janvier - annonce confirmée par la suite par le ministère - l'application du dispositif CLAIR aux collèges RAR (réseau ambition réussite) et aux écoles de recrutement de ces collèges. (voir liste des collèges RAR en note).

Le dispositif CLAIR devient donc ECLAIR (écoles, collèges lycées ambition innovation réussite). Rappelons que dans sa conception, le programme CLAIR n'a pas vocation à attribuer de moyens supplémentaires (la seule chose qui augmente, c'est les lettres du sigle!), qu'il introduit une logique de déréglementation aussi bien pour l'organisation des enseignements que pour les statuts et les conditions d'emploi, de service et de rémunération des personnels. C'est un traitement purement sécuritaire du problème de l'échec scolaire

(diagnostic police sur l'établissement, collaboration avec les équipes mobiles de sécurité et recentrage des enseignements sur le socle commun), qui donne les pleins pouvoirs aux chefs d'établissements (recrutement sur profil et salaire au mérite), et introduit comme élément central le préfet des études (terme en fait inventé par les Jésuites). Il nous a donc été pondue une innovation vieille de quatre siècles... directement puisée dans l'enseignement religieux !! Le préfet des études intervient à la fois dans les champs "pédagogique", "vie scolaire" et "ressources humaines".

Le cabinet du ministre a précisé que le volet "ressources humaines" ne concernerait pas les enseignants du premier degré. Les directeurs d'école ne participeraient donc pas au recrutement des enseignants, les postes ne seraient pas profilés et l'affectation ne serait pas soumise à une période minimale comme pour le second degré. Mais quel crédit accorder à ces propos quand on connaît la méthode utilisée par le gouvernement (mise en place du programme CLAIR à marche forcée dans un déni de transparence et de démocratie caractérisé, qui devient la marque de la politique éducative de ce pays) et la nature du dispositif CLAIR. N'oublions pas que l'ensemble de la politique de ce gouvernement dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en

matière éducative passe par une idéologie sécuritaire faisant l'amalgame entre difficulté scolaire et la question de la violence, concentre de pauvres moyens pour acheter la paix sociale et renforce le pouvoir hiérarchique et son corollaire, le management libéral. Comment ne pas faire le rapprochement avec le projet Reiss, avec la pédagogie dite de "projet", et sa mise en place par les contrats d'objectifs assortis de leur "nécessaire" évaluation ?



Par ailleurs, des questions demeurent. Quel devenir pour l'éducation prioritaire en dehors des établissements et écoles qui ne seront pas concernés par le dispositif CLAIR-ÉCLAIR ? Le gouvernement ne va-t-il pas laisser perdurer, d'un côté les établissements et écoles relevant de ce dispositif et, de l'autre, ceux qui n'en relèvent pas, pour les mettre en concurrence ? La logique de la division n'est-elle pas à l'oeuvre ? Les référents RAR ne pourraient-ils pas être les préfets des études des écoles ÉCLAIR ?

Un travail fédéral anti-CLAIR est en cours à SUD Éducation avec, en particulier, la mise en place d'une liste de contacts des établissements concernés et

d'un site. Il s'agit de favoriser la circulation des informations et des expériences afin de mieux coordonner l'action et développer une mobilisation pour exiger le retrait de la circulaire qui met en place le programme CLAIR (circulaire parue au BO du 22 juillet 2010).

Ne nous laissons pas dicter par les politiciens néolibéraux leurs choix idéologiques sécuritaires et leurs choix économiques uniquement financiers : nous savons par expérience que seul le choix éducatif est le bon dans les zones d'éducation prioritaire, à condition d'y mettre de véritables moyens.

Liste des collèges RAR de l'académie de Créteil

77 : Henri Dunant et Albert Camus, Meaux ; Les Capucins, Melun ;

93 : Jean Moulin et Rosa Luxembourg, Aubervilliers ; Pablo Neruda et Claude Debussy, Aulnay-sous-Bois ; Jean Zay, Bondy ; Romain Rolland, Robert Doisneau et Louise Michel, Clichy-sous-Bois ; Jean Vilar, La Courneuve ; Lenain de Tillemont, Montreuil ; Jean Jaures, Pantin ; Federico Garcia Lorca et Iqbal Masih, Saint-Denis ; Maurice Thorez, Stains ; Lucie Aubrac, Villetaneuse ;

94 : Elsa Triolet, Champigny-sur-Marne ; Robert Desnos, Orly

Déclaration de SUD éducation Créteil lors de la CAPA du 7 février 2011

La situation de cette année scolaire est celle que l'on pouvait craindre après les dizaines de milliers de suppression de postes : classes surchargées, postes non pourvus pendant plusieurs semaines après la rentrée dans certaines matières (disciplines technologiques et professionnelles, anglais, espagnol, lettres classiques, documentation et sciences de la vie et de la terre), du fait de la suppression de postes de titulaires sur zones de remplacement (TZR)... Pouvait-on rêver pire ?

Eh bien, oui, grâce aux contre-réformes en oeuvre comme la suppression de la formation initiale pour les stagiaires qui, à leurs dépens, servent à camoufler la pénurie de personnel et en deviennent victimes à leur tour ; comme la masterisation qui nous prépare des lendemains précaires ; et comme la réforme du lycée dont la mise en place montre chaque jour d'avantage le choix de s'orienter vers une école de la rentabilité et des compétences professionnelles au détriment d'une formation générale épanouissante pour tous. C'est ce que nombre de collègues constatent en ce moment concrètement en découvrant la DHG de leur établissement.

Pour couronner l'ensemble, une baisse des salaires a été programmée en janvier alors même que ceux-ci sont quasiment bloqués depuis plusieurs années, et elle se poursuivra jusqu'à atteindre le taux de cotisation imposé au secteur privé. Ceci est le résultat d'une autre contre-réforme, celle des retraites. Travailler beaucoup plus, plus longtemps, pour gagner beaucoup moins en activité comme à la retraite qui, d'ailleurs, s'éloigne de plus en plus. A cette baisse des salaires vient s'ajouter le résultat de la casse de l'assurance maladie qui va se traduire par une hausse des tarifs des mutuelles.

L'avenir cependant n'est pas sombre pour tout le monde. Certains se voient attribuer une "indemnité de responsabilité" dont la part fixe de 15200 euros est bien supérieure aux salaires annuels de nombreux collègues précaires dans l'éducation.

De même, principaux de collèges et proviseurs de lycées pourront se voir accorder une prime allant jusqu'à 6.000 euros tous les trois ans, en fonction des résultats de "contrats d'objectifs et de performance" S'agit-il ici de se concilier ces cadres dont on a entendu les critiques à l'égard des réformes en cours ? N'est-ce pas aussi un pendant libéral à l'accentuation, avec la montée en Première de la réforme des lycées, de l'autonomie des établissements, source d'inégalités que nous ne cessons de dénoncer ?

Dans ce contexte en tout cas, le salaire est bien l'enjeu de cette CAPA, puisque les promotions par avancement d'échelon restent la seule amélioration salariale possible. Les stagiaires ont bien connu une progression de leur rémunération, mais la baisse du pouvoir d'achat les rattrapera en cours de carrière en l'absence de revalorisation salariale tandis que l'entrée plus tardive dans le métier se paiera cher quand il s'agira d'obtenir une pension à taux plein.

Nous rappelons notre opposition à un système d'avancement à plusieurs vitesses, qu'il soit fondé sur une double notation hiérarchique - les CAPA de révision des notes administratives illustrent régulièrement les excès d'autoritarisme ainsi que les nombreuses incohérences d'un établissement à l'autre dont sont victimes des collègues-, ou pire encore, que le système d'avancement dépende d'un entretien professionnel déjà à l'oeuvre et décrié par les personnels administratifs et techniques concernés, qui renforcerait le pouvoir du seul chef d'établissement, et son rôle dans l'évaluation pédagogique et disciplinaire, ce que suggère la lettre de cadrage définissant les missions des corps d'inspection. L'introduction de l'entretien professionnel (décret du 28 juillet 2010) et le "Pacte de carrière" qui doit permettre d'établir "un diagnostic", de faire le "constat de nos résultats" et de "mesurer les conditions qui optimiseront la poursuite de (notre) activité enseignante" semble promettre une accentuation de l'individualisation de nos carrières.

Ce principe, pourtant, est tellement injuste et scandaleux qu'il a été refusé par ceux-là même qui sont jusqu'à maintenant chargés de nous l'imposer : les membres du corps d'inspection ont ainsi obtenu le passage des échelons à la même vitesse pour tous !

Nous refusons tout salaire au prétendu mérite. Et revendiquons l'avancement au rythme le plus rapide pour tous avec la suppression de la notation sanction, pour mettre fin à l'arbitraire et à la concurrence entre personnels. Rappelons qu'il faut 30 ans dans une carrière à l'ancienneté pour atteindre le 11ème échelon alors qu'il ne faut que 20 ans dans une carrière au grand choix. La différence financière entre les deux est énorme.

Nous revendiquons un corps unique d'enseignants avec le même statut, source d'unité des personnels et une échelle unique de salaire de la maternelle à l'université.

Nous dénonçons le processus de précarisation mené par le gouvernement et qui s'accroît. Les contrats précaires se multiplient au détriment de réels emplois de titulaires : contractuels et vacataires chez les enseignants, mais aussi chez les personnels administratifs ou de vie scolaire, AED, AVS, CAE, CAV transformés en CUI, énième contrat qui ne permet pas une réelle "insertion" mais une flexibilité du personnel.

Face aux restrictions budgétaires, aux suppressions de postes, aux conditions de travail dégradées, à la suppression de la formation initiale pour les enseignants, à la précarisation, à la casse des RASED, et à toutes les attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, la fédération SUD éducation a décidé de se joindre à l'appel à la grève du 10 février et se déclare prête à un véritable débat pour une stratégie syndicale unitaire afin d'affronter ce gouvernement sur l'ensemble de la question scolaire.

bulletin d'adhésion

Menu du SUD

Jeudi 10 mars, 9h-17h- St Denis

AG de Sud Éducation Créteil, Bourse du travail de Saint-Denis.

Jeudi 10 mars, 18h - Bobigny

AG départementale 1er et 2nd degré

Mercredi 16 mars, 9h-12h

Réunion mouvement 94, Maison des syndicats Créteil.

Jeudi 17 et vendredi 18 mars - Paris

Stage Solidaires/FSU/CGT - Journées intersyndicales femmes.

Mercredi 23 Mars - St-Denis

1/2 journée d'information syndicale pour St-Ouen, St-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-Villetaneuse, Epinay.

Mercredi 23 Mars - Aubervilliers

1/2 journée d'information syndicale pour Auber, Pantin et Dugny.

Jeudi 31 mars et vendredi 1^{er} avril - Paris

Stage : Les zapatistes, la construction de l'autonomie et les luttes anticapitalistes au Mexique.

Mercredi 30 Mars - Bobigny

1/2 journée d'information syndicale pour Bobigny, Bondy, etc.

Mercredi 30 Mars : Montreuil

1/2 journée d'information syndicale pour Montreuil, Bagnolet, Les Lilas, Rosny, Nosié-le-sec.

Jeudi 31 mars et 1^{er} avril - Paris

Stage anti-hiérarchie .

Samedi 30 avril -19h - Champigny

Réveillon en musique avec SUD chanson.

Quel syndicalisme pratiquons-nous ? 5 bonnes raisons d'adhérer à SUD Education

SUD Education est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Un syndicat Solidaire

parce que, partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit. Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, défense des services publics, OGM..., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'Union Syndicale Solidaires y contribue activement. (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels publics et privés).

Un syndicat Unitaire et intercatégoriel

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade. SUD prône l'unité d'action du front syndical, la recherche du consensus, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

Un syndicat Démocratique

parce que le syndicalisme ne saurait être réservé aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, sur leur lieu de travail, tentent de faire valoir leurs droits et à décider de leur avenir dans le cadre de décisions collectives. Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (ouvertes aux sympathisant-e-s) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation

des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD Education. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement, sous le contrôle des grévistes. SUD est un syndicat au service des luttes, totalement indépendant des organisations politiques et de leur agenda.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salarié-e-s. Les conditions de vie et de travail des salarié-e-s dépendent des décisions globales et de la répartition sociale des richesses, la question scolaire relève d'un choix de société. C'est le sens du syndicalisme de transformation sociale. Pour une autre école : une autre société.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD Education Créteil s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble !

Contacter les sections locales :

Alfortville : Thomas Brunet, Élem Octobre, 06 13 44 17 2
Aubervilliers : Sabine Duran, 06 75 70 94 79
Aulnay : Cybèle David, Collège Christine de Pisan, 06 19 36 72 58
Bobigny : Isabelle Dréau, Élé. M. Curie 06 11 82 69 69
Bondy : Patricia Géraud, Élé. Terre St Blaise 01 48 49 27 91
Bonneuil : Gérard Diguët, Élé. Romain Rolland A 06 71 30 55 40
Champigny : Éric Charles, Mater Maurice Denis, 06 77 99 99 17
Épinay : Marc Van Der Voerd, Élé. A Dumas 01 48 41 70 66
Fontenay sous Bois : Marie-Jeanne Couppey, Élé. Henri Wallon 06 08 58 62 35
Gentilly : P. Potard, Collège Rosa Parks, 06 85 32 27 69
Ivry : Sylvain Gondal, élém Thorez A, 01 49 60 26 22

La Courneuve : Geoffrey Gibert, Élé. Jules Vallès 06 32 41 28 51
La Plaine Saint-Denis : Élodie Boussarie, Élé. A. Césaire 06 73 14 08 55
Le Blanc Mesnil : Luc Colpart, Lycée Mozart 06 22 59 21 00
Maisons-Alfort : Emmanuelle Edmond, élue CAPD-CHS 94, Élé. Parmentier B, 06 14 67

32 71
Montfermeil : David Mateus, Élé. V. Hugo 01 45 09 27 80
Montreuil : Christiane Ourliac, Mater Jules Ferry 01 42 87 48 77, Xavier Godeau École Henri Wallon 06 70 00 86 00
Noisy-Le-Grand, Laurent Coccoluto, Lycée Flora Tristan, 06 85 37 65 74
Orly : Sophie Asselineau, Élé. Romain Rolland B 06 65 32 75 17
Romainville : Agnès Guichard, Mater Gabriel Péri 06 86 80 38 60
Rosny sous Bois : Cédric Lecour, 06 20 56 14 94
Section Locale Saint-Denis : Rodolphe Ciulla, Mater. H Wallon 06 70 19 67 61
Sevran : Sandra Claudon, Elem. Jean Perrin 06 86 56 01 70 . Cécilia Dray, Élé. Nobel 01 43 83 98 21
Sucy en Brie : Frédéric Cerny (représentant CHS 94), Mater Procession, 01-45-90-88-91
Villejuif : Natalie Charpentier, Élé. Robert Lebon, 06 78 80 47 06
Villepinte : Christophe Jallon, Elém Victor Hugo-1 06 12 56 53 77
Villetaneuse-Pierrefite : Thomas Donadieu, Élé. J-B Clément 06-63-12-23-90? 06 63 12 23 90
Villeneuve Saint Georges : Alain Taupin, Élé. Anatole France, 01 43 89 08 42
Vitry sur Seine : Étienne Roch, Lycée Jean Macé, 06 78 70 14 97

Contacter les commissaires paritaires :

Premier Degré : 06 71 30 55 40
 capd94@sudeduccreteil.org
Second Degré : 06 85 37 65 74
 commissaires.paritaires@sudeduccreteil.org

Dispensé de timbrage

CRÉTEIL C.C.

Créteil
SUD
Éducation

11-13 rue des Archives
 94010 CRÉTEIL CEDEX

P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE

Déposé le :
 4 mars 2011

décembre 2010, n°86

Prix : 1,5 / abonnement : 15

Pages	Sommaire
1	Suppressions de postes, réformes, Ya Basta !
2	Lettre ouverte de SUD éducation Créteil aux organisations syndicales de l'académie
3	Échos des établissements...
4-10	Cas d'école... <ul style="list-style-type: none"> » Contre les politiques d'austérité dans l'éducation, refusons les DHG. » Evaluations de CM2 : remise en cause du droit de grève » École maternelles en danger » Professeur stagiaire : quand l'organisation du travail fait mal ! » La DHG nouvelle est arrivée... Régime sec à la rentrée ! » Étude (brève) comparée des pratiques des trois Conseils généraux
11-15	Les Luites <ul style="list-style-type: none"> » Stagiaires : la valse des audiences et le mépris de la hiérarchie » Le point sur la lutte des AVS/EVS dans le 93 » Enquête sur la situation des AVS/EVS » La dérobade de l'Inspecteur d'académie » Campagne "Jeunes majeurs lycéens sans papiers 2010" » Évaluations nationales de CM2
16-21	'Nalyse <ul style="list-style-type: none"> » Le livret de compétences : un "dispositif pédagogique" à rejeter » Rythmes scolaires, bons sentiments et mauvaises intentions » CLAIR-ECLAIR : Quel devenir pour l'éducation prioritaire ? » Déclaration de SUD éducation Créteil lors de la CAPA du 7 février 2011
22-23	Bulletin d'adhésion Menu du SUD Quel syndicalisme pratiquons-nous ? 5 bonnes raisons d'adhérer à SUD Education

SUD Éducation Académie de Créteil - Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives - 94010 Créteil cedex - Tel : 01.43.77.33.59 - Fax : 01 43 77 65 58
 e-mail : contact@sudeduccreteil.org Site : http://www.sudeduccreteil.org

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Luc Colpart
 Commission Paritaire N° 1210S07631